

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 19 septembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 19 septembre 2017

N° 17-09-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2017

OBJET :

Réalisation d'une aire de jeux au parc municipal – Demandes de subventions

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC MUNICIPAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Muriel ORIOL, adjointe au maire, précise que la commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le devenir du parc municipal, situé entre le Boulevard Ravel et le Boulevard Cousin, au pied du Casino Le Lion Blanc, un groupe de travail a également été constitué.

Par décision du Maire n°2014-106 en date du 28 novembre 2014, Services AMO a été désigné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du parc. La mission a consisté à assister la commune dans l'établissement du préprogramme, du programme, ainsi que pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Par décision du Maire 2015-126 en date du 11 décembre 2015, le paysagiste Willem Den Hengst a été missionné pour travailler sur un ré-aménagement de l'ensemble du parc avec la production d'un plan masse d'une part, et la réalisation d'une première tranche de ce plan masse d'autre part : l'aire de jeux pour les enfants.

Au budget primitif 2017, il a été voté l'ouverture d'un programme de travaux à hauteur de 300 000 €.

Aujourd'hui la commune souhaite lancer les travaux des jeux pour enfants.

Actuellement situé le long du Boulevard Ravel et dans un certain état de vétusté, il était nécessaire de revoir l'installation complète. Le plan masse, prévoit l'installation de deux plateformes de jeux pour enfants le long d'un cheminement principal accessible PMR traversant le parc. Ces deux plateformes seront situées à proximité de la montée des Ecoliers, de l'école du Petit Prince et en-dessous du parking Des Cèdres.

Les deux plateformes viendront s'intégrer dans la pente et créant de petites excavations plates et protégées par les plantations existantes et la topographie du lieu. Un soin particulier sera apporté aux différents revêtements de surface tant pour des raisons d'esthétique que d'entretien. La commune sera aussi attentive sur les plantations afin de répondre aux exigences de notre label 4 Fleurs.

Chaque plateforme accueillera une tranche d'âge d'enfants, différente avec des jeux adaptés dont un PMR. L'éclairage sera uniquement un éclairage d'ambiance intégré au cheminement, celui-ci sera réalisé par le SIEL.

L'ensemble des travaux sera principalement réalisé par des entreprises néanmoins, les services techniques interviendront ponctuellement sur certains travaux (notamment travaux dits d'espaces verts, plantations, ajout de terre végétale).

Le montant estimatif total de l'opération est de 342 287,35 € TTC, incluant les études préalables.

Concernant le financement de ce projet, la collectivité souhaite solliciter des subventions.

D'une part, auprès du Département de la Loire suite à la mise en œuvre d'une enveloppe de 5 millions d'euros dédiée aux communes urbaines.

Et d'autre part, auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès du Département et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 septembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.